

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	23

L'an deux mille vingt deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

OBJET
N° 2022-10-2

Demande de subvention Région
Grand Est - Climaxion
Pose de panneaux photovoltaïques

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mmes HENRY-FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mmes LORIN-CRIDEL-RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.PERREY-COMMITO-Mmes GRANDMOUGIN-FONDEUR-M.ZANCHIN

Excusés :

M.LENOBLE ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à Mme FONDEUR
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.ALLIERI

Absents : M.CANON - Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 14 octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 octobre 2022.

Le Maire,



Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre du programme CLIMAXION pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle des Sports. Cette opération est estimée à 733 318, 00 € HT.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des Sports estimé à 733 318,00 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel joint.

SOLLICITE une subvention de 146 663,60 € auprès de la Région Grand Est.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-215403148-20221013-2022_10_2-D

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Grand Est — Soutien à la rénovation énergétique	733 318.00 €	20,00 %	146 663.60 €
ETAT – DSIL	733 318,00 €	34,08 %	249 881, 00 €
Département — C.T.S.	733 318.00 €	25,00 %	183 329.50 €
Montant total des subventions			579 874.10 €
Part communale	733 318.00 €	20,92 %	153 443,90 €
Montant total HT			733 318,00 €
TVA 20 %			146 663.60 €
MONTANT TOTAL TTC			879 981,60 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com